

PROCÈS VERBAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-MOULIERE

Séance du 17 décembre 2024

L'an DEUX MIL vingt-quatre, le 17 décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick GIRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs, Pierrick GIRAUD Maire, Sylvie ROY 1^{er} Adjoint, Arnaud MONVOISIN, 3^{ème} Adjoint, Patrick BELOT 4^{ème} Adjoint, Samuel MOREAU, David BRIAND, Chantal BEAUPOUX, Caroline LANGLOIS

Absent ou excusé : Jérôme ANDRÉ, Christelle MICHAUD, Johanna LEYSCASTREYRES
Absent excusé ayant donné pouvoir : Arnaud PEUCH ayant donné pouvoir à Patrick BELOT, Stéphanie ROUX ayant donné pouvoir à Arnaud MONVOISIN, Marie-Christine GETREAU ayant donné pouvoir à Chantal BEAUPOUX

Secrétaire :

Assistait également à la séance : Sylvie ROBERT, secrétaire.

Quorum à l'ouverture du Conseil : 11

ELUS : 14

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

ORDRE DU JOUR :

- PPRI Vienne médiane

QUESTIONS DIVERSES

- Plan communal défense incendie
- Travaux Eaux-de-Vienne route de Bellefonds
- Problèmes de stationnement rue de la Mairie
- Déploiement de la fibre
- PLUi
- Adressage
- Restaurant des Lys
- Journée du 14 juin 2025
- GER
- Projets 2025
- Retour sur l'animation du 14 décembre
- Retour sur le repas des aînés
- Convention de stérilisation des chats errants

AR Prefecture

086-218600583-20241219-PV_DECEMBRE-DE
Reçu le 20/12/2024

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 novembre 2024

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 du 17 septembre 2021 portant réforme de la publicité des actes, le procès-verbal du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire.

Le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 19 novembre 2024 :

Le Conseil vote le procès-verbal à l'unanimité.

Ordre du jour :

➤ PPRI Vienne médiane

Le risque inondation est le premier risque naturel en France. Il menace des vies, bâtiments industriels, commerciaux, des maisons d'habitations, des établissements communaux etc

Le Plan de Prévention du risque naturel d'inondation est un document cartographique et réglementaire de constructibilité qui décrit une servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au PLUi.

Son objectif principal est de limiter la vulnérabilité.

Il est construit à partir d'une analyse des risques sur un territoire donné et permet ainsi de définir des zones plus ou moins exposées au risque.

La révision du PPRI de la Vienne médiane a été prescrite en 2021. Il concerne les communes de Chauvigny, Bonnes et La Chapelle-Moulière. Une phase de consultation a eu lieu en 2021 et 2022 suite à des réunions techniques initiées par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT). La notification de consultation officielle des personnes publiques associées (PPA) a été reçue le 9 octobre 2024, laissant 2 mois pour répondre avant l'engagement, par l'Etat, d'une phase d'enquête publique.

Le projet de révision du PPRI de la Vienne Médiane vient renforcer les mesures de prévention et de protection contre le risque inondation, ce qui coïncide avec les objectifs de toute collectivité d'assurer la protection des populations et la réduction de la vulnérabilité au risque.

Après analyse des documents par les services de Grand Poitiers, plusieurs problématiques ont été soulevées sur le projet de PPRI et Grand Poitiers a donc émis un avis défavorable avec différentes observations.

Pour ce qui concerne notre commune, le dossier est complexe et difficile à appréhender. Il semblerait qu'il y ait quelques incohérences sur les zonages et peu de propriétaires seraient concernés par le programme d'actions dans le cadre du PAPI porté par Grand Poitiers.

Proposition de décision

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **De donner un avis réservé sur le PPRI Vienne Médiane**

2 abstentions : David BRIAND, Stéphanie ROUX

AR Prefecture

086-218600583-20241219-PV_DECEMBRE-DE
Reçu le 20/12/2024

Questions diverses :

➤ Plan communal défense incendie

Patrick BELOT fait un rappel le plan communal défense incendie au niveau de Saint-Claud. Il n'est actuellement pas possible de pomper dans la Vienne à l'endroit prévu qui était au moulin. Le véhicule n'a pas la possibilité de se positionner à cet endroit.

Ce problème n'est pas nouveau et des solutions sont recherchées avec le SDIS.

Une convention avec un agriculteur situé à proximité pourrait être envisagée en se branchant sur son installation d'irrigation. Cependant des modifications devront être apportées afin que les pompiers puissent se brancher sur ce système.

Le second sujet est le défaut de débit constaté par Eaux-de-Vienne lors de leur dernier contrôle. Ceux-ci vont revenir faire des mesures de pression afin de comprendre pourquoi il est constaté un écart significatif entre les deux périodes de mesures effectuées antérieurement.

➤ Travaux Eaux-de-Vienne route de Bellefonds

Sylvie ROY s'est rendue à la réunion d'Eaux-de-Vienne concernant les travaux qui vont de la Duvauderie à Guivel.

Les travaux seront terminés jeudi 19 décembre. Les bus et les camions poubelles ont déjà le droit de circuler à nouveau.

Reste la plaque à poser sur le pont de raccordement en face sur la route qui va à Bonnes (près du pont de l'écotière), les lieux ont bien été sécurisés.

➤ Problèmes de stationnement rue de la Mairie

Pierrick GIRAUD a rencontré le CDR Est pour un problème de stationnement rue de la Mairie. Le stationnement est interdit dans cette rue, cependant les parents qui amènent leurs enfants à l'arrêt de bus se garent à côté afin d'attendre le ramassage scolaire.

Ce stationnement occasionne des nuisances pour les riverains qui n'ont plus accès à leur domicile avec leur véhicule.

Des logos de stationnement interdit vont être posés sur le sol et les panneaux mis à chaque extrémité de la rue.

➤ Déploiement de la fibre

Tous les arrêtés pour la pose de poteaux qui ont été demandés par Sogétrel à la commune ont été signés. Des accords de principe ont même été donnés afin que le déploiement de la fibre puisse se faire correctement tant dans le bourg que dans les hameaux.

La Mairie n'a pas la main sur le sujet. Il faut noter que la date butoir donnée par le département pour l'accès à la fibre sur l'ensemble du territoire est fin 2025.

➤ PLUi

Il nous est demandé par Grand Poitiers un recensement du patrimoine communal. Sont concernés le patrimoine bâti et le patrimoine paysager.

Une réunion avec les élus est prévue en début d'année afin de pouvoir répondre avant le 15 février.

Arnaud BELOT et Arnaud MONVOISIN ont rencontré les services de Grand Poitiers pour

l'évolution et les choix à prendre concernant le nouveau PLUi communal. Trois choix avaient été proposés dont un de lotissement avec 12 logements.

Suite à cette réunion, il sera possible de faire 20 logements, cependant les terrains qui sont actuellement constructibles dans le bourg ou les hameaux ne le seraient plus afin de respecter la loi zéro artificialisation des sols.

➤ Adressage

Arnaud MONVOISIN a envoyé à l'ensemble du conseil le récapitulatif des travaux qui ont été fait en réunion.

Il va falloir maintenant voir qu'elles sont les zones prioritaires et convenir des noms de rues.

Les Maires des communes avoisinantes devront être concertés pour la voirie commune afin de s'entendre et de rester cohérent sur la nomination des routes concernées.

➤ Restaurant des Lys

Les restaurateurs ont remis leur préavis de départ pour le 31 mai 2025. Il est prévu de faire des travaux de réfection avant de relouer les locaux possiblement au mois de septembre 2025.

Une prévisite des lieux sera nécessaire début janvier afin de faire évaluer le coût de ces travaux.

Arnaud MONVOISIN propose de demander le fonds Européen qui peut subventionner pour la réfection du dernier commerce.

Le prochain audit du fonds Européen aura lieu au mois d'avril, la réponse est immédiate.

➤ Journée du 14 juin 2025

La Team GAGA-RORO va réitérer en 2025 le swimrun de 2024. Il sera suivi d'artiste en liberté 4.

En 2024, le swimrun avait accueilli 160 participants. Les organisateurs en espèrent environ 300 en 2025. Puisque cette manifestation se fait en collaboration avec la mairie pour sa soirée culturelle annuelle la salle des fêtes leur sera mise à disposition.

Le comité des fêtes LCMF, se verra comme l'année passée tenir la buvette. Des food-trucks seront présents pour la partie restauration.

Il est envisagé de ne pas occuper la totalité du terrain comme l'an passé afin de regrouper les gens et d'apporter plus de contact entre les food-trucks et les animations.

Une pièce de théâtre est proposée par la commission culture pour un montant de 2 700 euros qui débuterai vers 20 heures, 20 heures 30. Un groupe de musique sera programmé en première partie de soirée pour un montant de 300 à 400 euros.

Il leur est répondu que le projet est financièrement trop ambitieux malgré les subventions qui pourront être demandées pour un montant maximum de 1 500 euros. Il serait de plus préférable de recevoir des artistes qui conviennent à la majorité et non à un public précis.

Des musiciens pour un budget moindre qui attireraient des personnes de l'extérieur en plus des habitants de la commune.

Il est évident que cette dépense ne pourra pas s'inscrire au budget, vu la loi de finance qui n'est pas encore voté, la baisse des dotations et les engagements prioritaires que doit tenir la commune.

Une commission culture devra se réunir prochainement pour trouver de nouvelles idées qui soient réalisables et tout public.

AR Prefecture

086-218600583-20241219-PV_DECEMBRE-DE
Reçu le 20/12/2024

➤ GER

Lors du GER, il a été arbitré que seules les routes communales classées 3 seraient reprises. Les communes de Sèvres-Anxaumont et de Bignoux sont concernées. La commune de Chauvigny refuse les travaux sur son territoire pour cause de la création d'un espace immobilier qui risque de dégrader cette réparation. Ce qui laisse l'opportunité d'un certain métrage pour une autre commune.

Sur interpellation du Maire de Liniers, Monsieur Pascal FAIDEAU, la route de la Chaise a été retenue du fait qu'elle dessert le poney club et qu'elle est empruntée par bon nombre d'usagers, dont des bus, des camions chevaux et autres véhicules.

➤ Projets 2025

- Les travaux de la Mairie seront reportés pour être retravaillés et éventuellement s'exécuter en 2026.
- Les travaux du restaurant devraient débiter au mois de juin pour s'achever avant le 1^{er} septembre.
- Les rideaux occultants de la salle des fêtes
- La porte du cimetière
- Le colombarium
- Du matériel de projection

➤ Retour sur l'animation du 14 décembre

Samuel MOREAU fait un point sur la journée du 14 décembre qui s'est bien déroulée. Il y avait du choix dans les jeux de société et grâce à l'animateur qui expliquait les règles, il était simple de jouer avec des jeux qui nous sont inconnus.

Il est tout de même dommage que peu de personnes aient participé. L'information avait pourtant été largement diffusée par le Molérien, Facebook, le site de la Mairie et l'affichage sur chaque arrêt de bus et autres endroits de passage comme la Mairie, l'école et la salle des fêtes.

Bien que les animations changent au court des ans, spectacle de clown, cinéma..., les habitants ne se montrent plus intéressés.

Pour les années suivantes il est suggéré de faire un Noël des enfants regroupant l'ensemble des trois écoles avec les trois communes concernées et d'éventuellement y associer l'APE, sur un temps scolaire.

➤ Retour sur le repas des aînés

Le repas des aînés a remporté un vif succès. Le menu a été apprécié de tous. Le traiteur Saveur et Créations de Fleuré a su régaler chacun des convives avec de bons plats festifs.

L'animation musicale qui a été faite par Maxence USÉ a elle aussi remporté un grand succès. Les personnes ont été satisfaites de son répertoire musical et de ses interprétations.

Le repas s'est prolongé dans l'après-midi pour le plus grand plaisir de chacun.

➤ Convention de stérilisation des chats errants

La convention de stérilisation des chats errants a été signée. Les cages pourront être posées dès qu'un signallement aura été fait. Pour rappel, cette convention concerne uniquement la stérilisation de deux chattes pour l'année 2025.

La Mairie a obtenu un accès à ELCAD afin de pouvoir identifier les animaux qui seront attrapés.

La Mairie se procure un lecteur de puce électronique et sera autonome dans la gestion

des animaux errants.

Les animaux qui ne seront pas identifiés continueront d'être conduit en fourrière lorsque les stérilisations auront atteint leur quota.

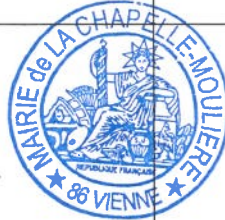
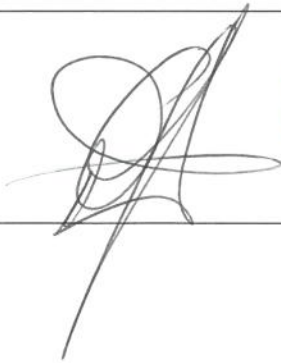
Clôture de la séance à 22 h 06

Prochaine séance du Conseil Municipal 14 janvier 2025 sous réserve

SIGNATURES

Le Maire, Pierrick GIRAUD

Le secrétaire de séance, Sylvie ROY



AR Prefecture

086-218600583-20241219-PV_DECEMBRE-DE
Reçu le 20/12/2024